



Paris, le 2 mai 2024

« Le SER dit bravo Bruno Le Maire ! » : Le Gouvernement se donne les moyens de rejoindre les meilleurs dans la course à l'éolien en mer !

**Bruno LE MAIRE et Roland LESCURE ont réaffirmé ce jour, à l'occasion d'un déplacement à Saint-Nazaire, les ambitions du gouvernement en matière de développement de l'éolien en mer, ce dont le SER se félicite. Le calendrier des prochains appels d'offres pour l'éolien en mer a été clarifié, et des mesures visant à accélérer l'attribution des projets ont été annoncées. Enfin, ce déplacement a aussi été l'occasion de rappeler que la transition énergétique est une opportunité majeure en termes industriels.**

*Une feuille de route clarifiée*

Plusieurs annonces importantes ont été faites ce jour lors de ce déplacement ministériel. Tout d'abord, le gouvernement confirme sa volonté de placer la France aux avant-postes de l'éolien flottant en Europe et dans le monde, en confirmant la désignation prochaine du lauréat de l'appel d'offres de 250 MW en Bretagne, à un prix très inférieur au prix plafond de 140 EUR/MWh. Ce soutien à l'éolien en mer passe aussi par la publication, qui était attendue depuis des mois par la filière, du cahier des charges des deux appels d'offres de 250 MW d'éolien flottant en Méditerranée, avec une attribution annoncée d'ici la fin de l'année.

Le SER salue également l'annonce du lancement d'un 9ème appel d'offres mutualisé portant sur 4 projets, représentant 2,5 GW, sur des zones déjà identifiées par le biais de débats publics précédents, en sud-Bretagne, Méditerranée et au large d'Oléron.

Enfin, le gouvernement a confirmé ce jour qu'il présenterait en septembre 2024 la carte des zones propices à l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050, en tenant compte des remarques formulées à l'occasion du grand débat public. Le gouvernement a précisé que « *sur la base de cette cartographie, l'Etat lancera dès cette année une nouvelle procédure de mise en concurrence (AO10), portant sur une grande puissance* », avec un objectif d'attribution en octobre 2026. Le SER rappelle à cette occasion l'importance que des zones suffisamment précises soient identifiées dès l'automne afin notamment que les études de dérisquage nécessaires puissent être initiées rapidement. La tenue du calendrier annoncé est en effet essentielle pour éviter un « trou d'air » dans le développement de la filière industrielle et de garantir que les engagements du Pacte éolien en mer seront respectés, soit 18 GW mis en service en 2035.

Afin de tenir ce calendrier, Bruno LE MAIRE a également annoncé une réduction de la durée de la procédure d'appel d'offres des futurs parcs éoliens en mer à travers des mesures de simplification qui feront l'objet d'un décret spécifique. Le SER se tient à la disposition des services de l'Etat pour contribuer, comme il le fait depuis l'origine de la filière, à ce travail de simplification.



## Une ambition industrielle notamment portuaire réaffirmée

Le Gouvernement a aussi rappelé aujourd'hui ses attentes fortes en termes de développement industriel. Le SER soutient pleinement cette ambition : le développement de l'éolien en mer a déjà permis de constituer un solide tissu industriel en France, avec des créations d'usines et d'infrastructures portuaires, et il est essentiel de préserver cet acquis dans le contexte de concurrence internationale exacerbée. Le SER est prêt à travailler avec le gouvernement pour une application anticipée des exigences qui découlent du règlement NZIA, afin de mettre en place des critères intelligents de préférence locale. Dans le cadre du Pacte éolien en mer, la filière s'est engagée à atteindre un objectif de 50% de contenu local d'ici 2035.

« Bruno Le Maire et Roland Lescure sont venus en personne à la signature du contrat entre RTE, les Chantiers de l'Atlantique et Hitachi Energy pour réaffirmer la volonté politique de la France de ne pas se laisser distancer dans la course à l'éolien offshore. Ce message clair et fort était attendu par la filière car il conditionne son développement, et parce qu'il confirme que l'éolien en mer sera un élément incontournable de notre futur système de production énergétique. Le SER salue également l'ambition industrielle des ministres qui plaident pour la mise en place d'une véritable préférence européenne dans les appels d'offre et place cette industrie au même niveau stratégique que l'industrie automobile. Aujourd'hui, c'est une belle journée pour les énergies renouvelables. La filière se tiendra aux côtés du Gouvernement pour faire avancer ces sujets majeurs pour notre souveraineté énergétique », déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI - 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)